



Montréal, le 20 janvier 2009

À AFFICHER

**À TOUS LES EMPLOYÉS RÉGULIERS ET RÉGULIERS À L'ESSAI
(INCLUANT LES POSTES 16-19,5),
MEMBRES DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE MAGASINS ET
DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**

OBJET : RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Madame,
Monsieur,

Nous vous avisons qu'il y a eu un renouvellement du contrat d'assurance collective au 1er janvier 2009. Le Comité paritaire désire vous informer des nouveaux taux en vigueur au 4 janvier 2009. Ces taux seront en vigueur jusqu'au 31 mai 2010.

TABLEAU DES PRIMES PAR PÉRIODE DE 28 JOURS

Employés réguliers

Assurance	Sans personne à charge		Avec personne à charge	
	Anciens taux	Nouveaux taux	Anciens taux	Nouveaux taux
Vie	0,5581 % du salaire périodique	0,5221 % du salaire périodique	1,4813 % du salaire périodique + 2,73 \$	1,3156 % du salaire périodique + 2,73 \$
Maladie	58,78 \$	55,44 \$	167,75 \$	158,19 \$
Salaire	1,1216 % du salaire périodique	1,1946 % du salaire périodique	1,1216 % du salaire périodique	1,1946 % du salaire périodique

.../2

Employés réguliers détenteurs d'un poste 16 – 19,5 h

	Sans personne à charge		Avec personne à charge	
Assurance	Anciens taux	Nouveaux taux	Anciens taux	Nouveaux taux
Vie	0,5581 % du salaire périodique	0,5221 % du salaire périodique	1,4813 % du salaire périodique + 2,45 \$	1,3156 % du salaire périodique + 2,45 \$
Maladie	58,78 \$	55,44 \$	167,75 \$	158,19 \$

Vous remarquerez une diminution des taux des garanties d'assurance vie et maladie.

Concernant le ticket modérateur applicable aux médicaments, il demeure inchangé à 10,50 \$.

De plus, nous vous fournissons en annexe des exemples de calcul des nouveaux taux en vigueur.

Nous vous invitons à communiquer avec le Service – Rémunération globale et SIRH au 514 254-6000 poste 5673 pour toutes questions relatives à votre assurance.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

France Lavoie

France Lavoie
Rémunération globale

FL/

c.c. : Membres du Comité paritaire

ANNEXE

EMPLOYÉS RÉGULIERS

Coordonnateur aux opérations en succursale

Échelon 5

Salaire annuel 42 851,46 \$

PLAN FAMILIAL			
Assurance vie	45,67 \$	Prime totale	243,10 \$
Maladie	158,19 \$	Part employeur	131,18 \$
Salaire	39,24 \$	Part employé	111,92 \$
PRIME TOTALE	243,10 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	27,98 \$

Caissier vendeur

Échelon 6

Salaire annuel 38 417,08 \$

PLAN INDIVIDUEL			
Assurance vie	15,38 \$	Prime totale	106,00 \$
Maladie	55,44 \$	Part employeur	56,40 \$
Salaire	35,18 \$	Part employé	49,60 \$
PRIME TOTALE	106,00 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	12,40 \$

Commis rangement 2

Échelon 04

Salaire annuel 32 953,40 \$

PLAN INDIVIDUEL			
Assurance vie	13,19 \$	Prime totale	98,81 \$
Maladie	55,44 \$	Part employeur	52,81 \$
Salaire	30,18 \$	Part employé	46,00 \$
PRIME TOTALE	98,81 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	11,50 \$

ANNEXE

**EMPLOYÉS RÉGULIERS DÉTENTEURS
D'UN POSTE 16 – 19,5 H**

**Coordonnateur aux opérations en succursale
Échelon 2
Salaire annuel 37 897,20 \$**

PLAN FAMILIAL			
Assurance vie	40,67 \$	Prime totale	198,86 \$
Maladie	158,19 \$	Part employeur	109,06 \$
		Part employé	89,80 \$
PRIME TOTALE	198,86 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	22,45 \$

PLAN FAMILIAL EXEMPTÉ VIE			
		Prime totale	158,19 \$
Maladie	158,19 \$	Part employeur	88,71 \$
		Part employé	69,48 \$
PRIME TOTALE	158,19 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	17,37 \$

PLAN FAMILIAL EXEMPTÉ MALADIE			
Vie	40,67 \$	Prime totale	40,67 \$
		Part employeur	20,35 \$
		Part employé	20,32 \$
PRIME TOTALE	40,67 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	5,08 \$

Caissier vendeur
Échelon 1
Salaire annuel 32 205,77 \$

PLAN INDIVIDUEL			
Assurance vie	12,89 \$	Prime totale	68,33 \$
Maladie	55,44 \$	Part employeur	37,57 \$
		Part employé	30,76 \$
PRIME TOTALE	68,33 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	7,69 \$

PLAN INDIVIDUEL EXEMPTÉ VIE			
		Prime totale	55,44 \$
Maladie	55,44 \$	Part employeur	31,12 \$
		Part employé	24,32 \$
PRIME TOTALE	55,44 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	6,08 \$

**Réservé aux employés assurés par un plan d'assurance collective d'un
deuxième emploi ou par le plan d'assurance collective d'un parent**

PLAN INDIVIDUEL EXEMPTÉ MALADIE			
Vie	12,89 \$	Prime totale	12,89 \$
		Part employeur	6,45 \$
		Part employé	6,44 \$
PRIME TOTALE	12,89 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	1,61 \$